

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID : 089-218900694-20240912-053_2024-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CHAILLEY

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11 + 3
DATE DE CONVOCATION		
06/09/2024		
Date d'envoi au contrôle de légalité :		
19 SEP. 2024		
N° d'ordre de la délibération		
053-2024		
SEANCE du 12 Septembre 2024		
L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de Chailley, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Fontaine, sous la présidence de M. Philippe GUINET-BAUDIN, Maire		
Etaient présents : Mrs Hervé CYGANKO, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, (Adjoint), Mrs Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Jonathan THYRIO, Mmes Ismérie BRUNAT, Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE		
Absents excusés : Mme Nathalie LAMBERT pouvoir à . J. Thyriot M. Patrice DOYEN, pouvoir à M. ML.Renault M. Philippe FERLET, pouvoir à M. Ph Guinet Baudin Mme Viviane ROUSSEL		
Absents non excusés :		
Secrétaire de séance : Jonathan THYRIOT		
Affouages saison 2024 2025		

Sur proposition de la Commission des Bois et Forêts,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité, décident de proposer les affouages dans les parcelles :

Parcelle 19 le taillis

Parcelles 25 et 31 les houppiers

Eventuellement parcelle 27

Nomment comme garants : Messieurs JOSSIER, GORNEAU et THYRIOT.

Les membres du Conseil, à la majorité (7 pour- 3 contre et 4 abstentions)
fixent le prix des affouages à 6 € le stère.

Vu Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ont signé
tous les membres présents.

Le Maire

Philippe GUINET-BAUDIN

